

MAIRIE DE Versonnex
01210

Délibération n° : D2025007028

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Date de la convocation : 30 juin 2025
Votes exprimés : 17

Séance du 07 juillet 2025

Le 07 juillet 2025 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Versonnex, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

PRESENTS : Jacques DUBOUT (maire) - Patrick HEIDELBERGER – Jean-Laurent FERVEL - Marie-Anne SOLETTI - Dominique PORTEILLA FOURNIER - Michael BIRNER - Daniel DEVISCOURT – Emeline HEDRICH - Roland MERLEAU - Céline PAUGET - Cyrille ROBERT - Pascale STEINMANN

PROCURATIONS : Nicolas BLOUQUY donne procuration à Pascale STEINMANN- Evelyne MARTIN donne procuration à Marie-Anne SOLETTI – Jocelyne PETRY donne procuration à Céline PAUGET - Donata ROTH donne procuration à Daniel DEVISCOURT - Laurence TAQUET donne procuration à Jean-Laurent FERVEL

ABSENT : Roxane PERRET

Secrétaire de séance : Pascale STEINMANN

OBJET : GOUVERNANCE DE L'EPCI A L'HORIZON 2026

M. Le Maire informe conformément à l'article L.5211-6-1-VII du code général des collectivités territoriales, les communes disposent jusqu'au 31 août 2025 pour fixer la composition du conseil de la communauté d'agglomération qui sera en vigueur à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars prochain.

La répartition de droit commun au titre des II à V du L.5211-6-1, est d'un siège.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la disposition de droit commun au niveau de la répartition des sièges.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé Le Maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

M. Le Maire
Jacques DUBOUT



Secrétaire de séance
Pascale STEINMANN

Rendu exécutoire
Le 08/07/2025
Publié
Le 09/07/2025